



Tourcoing, le 26 juin 2024

Affaire suivie par : A. CAUDRON  
06 33 87 94 12  
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Associations Régionales

Objet : 26<sup>ème</sup> Tournoi National Masculin et 19<sup>ème</sup> de Tournoi National Féminin de football ASND – 15 octobre 2024

P.J. : - Note technique d'accompagnement  
- Procédure d'inscription  
- Fiche de remboursement

L'ASND organise du lundi 14 au mercredi 16 octobre 2024 sur le stade municipal de Selles Saint Denis, proche de 2km du Domaine de La Sauldre/Miléade, 41300 La Ferté Imbault, le prochain tournoi national de football.

### 1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- le certificat médical à la pratique du football en compétition ou la licence fédérale.
- une participation de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 5 octobre 2024)

Les responsables d'équipes disposeront de « jetons » pour permettre aux 10 joueurs sélectionnés de pouvoir s'inscrire directement en ligne.

Cette inscription en ligne fait l'objet d'un pas à pas détaillé (transmis en annexe) pour que chacun puisse comprendre son fonctionnement. Les participants qui souhaitent s'inscrire peuvent le faire directement sur l'application, **sous réserve de disposer d'un « jeton ou code »**. Ce code étant distribué localement par les responsables d'équipes. Ce sont eux donc qui auront la charge de définir les personnes constituant les équipes et de leur attribuer un code.

**Attention :** le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2024 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site [www.asnd.fr](http://www.asnd.fr) )

Les responsables des équipes et le comité d'organisation devront s'assurer du respect scrupuleux de ces dispositions et les joueurs (ses) qui ne s'y conformeront pas ne pourront participer.

## 2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation (sous réserve de validation par le comité d'organisation seulement).

**Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental (cf émission de CO2)**

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement.

Concernant les déplacements en véhicules, le co-voiturage est obligatoire. Le remboursement ne s'effectuera que s'il y a un minimum de 3 personnes dans la voiture.

Concernant la location de véhicules (mini-bus seulement) les responsables d'équipes devront prendre contact avec le comité d'organisation en amont. En tout état de cause cette location ne pourra être validée qu'à la condition qu'il apparaisse plus économique pour une équipe de se déplacer en prenant un minibus plutôt que de prendre des voitures.

La location de voiture ne sera pas remboursée, de même que l'utilisation de moyens de transports à titre individuel (train, avion, voiture..)

Le comité d'organisation se réserve le droit de statuer sur des circonstances exceptionnelles de trajet.

- Frais de restauration et d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND du lundi soir au mardi matin.

Une buvette sera mise à la disposition des joueurs durant la compétition et le soir au ranch du domaine de La Sauldre

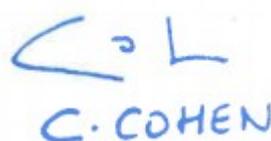
## 3°) Position administrative :

Congés annuels ou ARTT des agents. ASA pour le comité d'organisation

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter [football@asnd.fr](mailto:football@asnd.fr)

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,

  
C. COHEN